



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

CONVOCATION DES ASSOCIÉS

Les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire se tiendront le **jeudi 28 juin 2018 à partir de 15h30 précises** au siège social de l'Intercommunale IDEA, rue de Nimy, 53 à 7000 MONS (salle du Conseil – 3^e étage).

L'Assemblée Générale ordinaire (ouverte au public) à partir de 15h30 aura à son ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2017 et du rapport de gestion 2017 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats ;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire ;

L'Assemblée Générale extraordinaire qui se déroulera dans la foulée (16h) aura à son ordre du jour:

10. Modifications statutaires conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;
11. Démission d'office des administrateurs;
12. Renouvellement des administrateurs - Installation du Conseil d'Administration;
13. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice-Président et administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1 (art. 23, 2°, du décret) et sur avis du comité de rémunération du 24 mai 2018;
14. Approbation du contenu minimum du ROI.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.



CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AU PUBLIC DU 28 JUIN 2018

Conformément aux dispositions du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, un Conseil d'Administration ouvert au public se tiendra vers 17h et aura à son ordre du jour:

1. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017;
2. Présentation du rapport de gestion 2017.